

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 38 (1900)
Heft: 37

Artikel: Les petites boutiques
Autor: V.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198330>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
 Grand-Chêne, 11, Lausanne.
 Montreux, Gér. 1^{re}, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
 St-Imier, Delémont, Biel, Berne, Zurich, St-Gall,
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements:
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
 SUISSE: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.
 ÉTRANGER: Un an, fr. 7,20.
 Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
 S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
 Canton: 45 cent. — Suisse: 20 cent.
 Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.
 la ligne ou son espace.
 Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Pots-de-vin.

Ni Reinach, ni Arton, ni aucun de leurs illustres collègues du Panama, ne sont les inventeurs du *pot-de-vin*; il est même à prétendre que ce moyen de faire pencher de son côté la balance de Dame Justice est aussi vieux que l'Institution des tribunaux. Sans remonter à cette ténébreuse origine, il suffira de rappeler les *Plaideurs*, de Racine, ou encore, ce qui n'est pas à leur gloire, certains de nos aieux (ils ne faisaient, du reste, que suivre l'exemple universel), qui reçurent des princes étrangers cadeaux et honneurs pour faire pencher l'opinion publique en faveur de leurs bienfaiteurs, et leur faire obtenir des traités avantageux.

On peut même dire qu'autrefois, c'était presque une obligation pour un plaideur d'offrir à ses juges force présents pour se les rendre agréables.

Par les quelques lignes suivantes, extraites des comptes d'une commune voisine de Lausanne, pour l'année 1637, on voit que la chose était bien admise, sinon officiellement par les ordonnances et les règlements, du moins très officieusement.

Les autorités de Lausanne avaient, on le sait, conservé un certain nombre de priviléges que leur avaient laissés les Bernois pour les consoler de la perte de l'indépendance de leur cité. C'était entre autre un droit de justice non seulement sur les différents quartiers de la ville, mais encore sur certaines communautés avoisinantes, qui autrefois faisaient partie de la juridiction de l'Évêque.

Or donc, la commune qui nous occupe était en procès pour un droit quelconque. Elle avait obtenu de *Monseigneur le Bourgmaistre de Lausanne* le droit de présenter sa supplication aux Seigneurs du Conseil.

Alors le gouverneur (boursier) de la dite commune, sur l'avis des prud'hommes, se présente chez les principaux d'entre les conseillers pour les intéresser à leur cause, et il n'y va pas les mains vides, qu'on en juge plutôt:

« Livré pour un présent fait à monsieur le Boursier tant pour une demi-douzaine de grives (on en chassait alors beaucoup sur les rives du lac) que pour une paire de *pollatons* (jeunes coqs) 2 6 —

Item à monsieur le Bourgmaistre Seigneux un chapon avec deux oranges 4 10 6

Item à monsieur le Bourgmaistre Rosset un chapon avec deux oranges 4 10 6

Item à monsieur de Montenron un chapon avec deux oranges et demi-douzaine de grives 6 4 6

Item à monsieur Poillier un petit chapon avec deux oranges 3 7 6

Item à monsieur le Maison-

neur de Illens une paire de *pollatons* 1 — —
 Item à monsieur de Chesaux demi-douzaine de grives 1 6 —
 Item à monsieur de Corsel-les quatre grives 1 — —

Soit au total 25 fl. 9 s. 0 d.

Et à ces 25 florins 9 sols, il faut encore ajouter le prix de quelques pots de vin (pris au sens propre, cette fois) bus en la compagnie de fonctionnaires subalternes et des témoins, soit en tout environ 20 autres florins, ce qui, compté à fr. 1,32 le florin, fait environ 60 francs.

Or pour l'époque et eu égard à la cause plutôt minime, c'était déjà une somme; le régent du même village n'en recevait pas plus pour toute l'année (45 florins, plus du bois et le logement).

Dans de telles conditions, il n'y avait pas à hésiter pour messieurs du Conseil, le droit était bien du côté de gens si larges! A moins pourtant que leur adverse partie fût encore plus prodigue!

C. B.

Les petites boutiques.

Elles s'en vont, les petites boutiques. Les magasins élégants les supplacent, comme les grands ateliers et les usines prennent la place des échoppes d'artisans. On assiste journellement à cette disparition, non seulement dans les centres populaires, mais encore dans les petites villes et les villages de chez nous. Là où, l'autre jour, un épicer s'abritait sous une vieille arcade pittoresque, une devanture rectiligne et une glace monumentale, d'une seule pièce, ont remplacé la vitrine cintrée et à petits carreaux; et l'enseigne où on lisait: *Epicerie*, porte maintenant en énormes lettres d'or: *Denrées coloniales*. Les plus alléchantes de ces denrées, étalées avec art, attirent de loin tous les regards du passant et le forcent, sinon à franchir le seuil du magasin, du moins à s'arrêter quelques instants. Et les bonnetiers, les quincailliers, les confiseurs, les antiquaires, les ébénistes, les fleuristes, les libraires, les coradiers d'imiter l'exemple de l'épicier moderne et de faire de leurs vitrines tout autant de petites expositions plus belles les unes que les autres. Les rues y gagnent en éclat, car, bien avant que les réverbères soient allumés, toutes ces devantures brillent des mille feux de leurs lampes à pétrole ou à acétylène, de leurs bacs de gaz, de leurs globes électriques, illumination que des réflecteurs rendent plus éblouissante encore. Mais les amis des boutiques du vieux temps se lamentent; ils savent que c'est leur mort, aux pauvrettes, tout ce luxe et toutes ces lumières.

Il en est une, à Lausanne, qui a gardé encore intact, à côté de voisines pimpantes de modernisme, son cachet primitif. Un fagot de menus rondins, un balai de bouleau, des bâtons de terre glaise à blanchir les cendriers, les foyers, les manteaux de cheminées et les soubassements des fourneaux de cuisine, ce sont là les seuls objets qui garnissent la vi-

trine. A l'intérieur, entre deux hautes rangées de tiroirs, s'allonge un couloir si étroit que deux personnes ont de la peine à s'y tenir côte à côte. Un meuble singulier, moitié caisse et moitié pupitre, figure le comptoir. Pas de marchandises en évidence, à part un bocal contenant des pipes de terre à couvercle de laiton, et, sur de longues tablettes au-dessus des tiroirs, une lignée de terrines jaunes et de pots noirs et bruns. Tout le reste est enfoui dans les tiroirs.

Le comptoir est orné d'une haute balance, dont les plateaux brillent comme l'or, d'une plante de lierre qui grimpe jusqu'au plafond et d'un chat angora, friablement pelotonné dans une corbeille à ouvrage. Ni demoiselles, ni garçons de magasins, sans doute parce qu'ils n'auraient pas place dans le mince boyau. Tout le personnel est représenté par une dame âgée qu'on voit rarement pendant la journée, attendu qu'elle est occupée, à l'entresol, aux soins de son ménage et qu'elle ne peut pas être au four et au moulin, comme elle le dit aux clients qui, perdant patience, se courent furieusement le cordon de la sonnette.

Pour voir la bonne vieille dans sa boutique, il faut y venir le soir, pas trop tard, cependant, car à neuf heures les volets sont déjà clos, et la grosse barre de fer qui les assujettit est munie de son cadenas. De sept à huit, voilà le moment favorable. La patronne est assise derrière sa caisse, entre son chat et son lierre. A la lueur d'une petite lampe à pétrole, elle lit à mi-voix la *Feuille d'Avis*.

A votre entrée, elle vous accueillera d'un « bonsoir » un peu inquiet, sans quitter son siège et sans lâcher son journal. Et, à travers ses lunettes, son regard vous dira clairement: « Est-ce qu'il va me déranger longtemps, ce particulier-là? »

Alors, pour gagner ses bonnes grâces, vous admirerez le rideau de verdure, et vous direz un mot aimable à minet qui lisse ses longs poils; puis, timidement, vous lui demanderez si elle veut bien vous vendre un demi-paquet de ces grands ou de ces veveys qu'elle tient au sec dans une caisse de sapin.

Elle abandonnera, en soupirant, la *Feuille d'Avis* et vous servira, sans mot dire, avec un geste significatif: « Là, maintenant que vous avez vos cigares, laissez-moi achever ma lecture. »

Mais si l'envie vous prend d'étudier plus au long ce magasin vieillot, vous y reviendrez lorsque vous apercevrez l'épicier en compagnie de deux ou trois voisines, et, sans vous donner de but en blanc l'air d'un client, vous vous mêlerez à la conversation et vous donnerez des détails sur les événements du jour: l'horrible accident du chien qui a eu la queue coupée par le tramway, ou l'histoire de ces sauterelles qui ont dévoré, en une demi-heure, six draps de lits, une douzaine et demie de chemises et un mantelet de nuit, le tout appartenant à une villageoise du Gros-de-Vaud, des plus honorables.

On se serrera alors pour vous faire place et

vous aurez tout le loisir de faire vos observations.

Tout en causant, l'épicier va et vient dans sa boutique, reprend sa place sous la lampe, se lève de nouveau, ouvre et ferme ses tiroirs, qui contiennent un monde d'articles et de produits. Voici des pâtes d'Italie, qui n'ont pas l'air de première fraîcheur, par exemple. Tout à côté, se trouve des boîtes de petits boutons de porcelaine. Des cartons contenant des lacets de bottine côtoient le tiroir au « salé ». Car notre marchande est connue bien en dehors du quartier par sa bonne « saucisse à griller », et par ses saucissons de la campagne. Elle a une parente à Montpreveyres, dont le mari ou le frère (à moins que ce ne soit le cousin) tue, chaque hiver, de beaux porcs, dont il fume lui-même la chair avec des soins infinis. Il ne fait pas le charcutier, ayant assez de bouches à nourrir chez lui; aussi est-ce une grande faute que d'avoir, de temps en temps, de ce « salé de propriétaire ».

On trouve aussi dans la bonne petite boutique des œufs bien frais, des œufs de « propriétaire » également, et non de vulgaire marchande; puis des pastilles contre la toux, de la mort aux rats, du papier et des plumes, de l'huile de noix qui est de la vraie huile de noix, du savon qui ne vous fond pas entre les doigts au premier lavage, des allumettes qui ne ratent jamais, des pommes reinettes, quand c'est la saison; et puis encore de la bonne vaisselle bien épaisse, des balais de paille de riz, des « brosses à risette », du bois de réglisse, des chandelles qui ne coulent pas. Bref, il y a de tout dans ces mystérieux tiroirs.

Mais, encore une fois, ne vous avisez pas de les faire ouvrir quand l'épicier est à sa lecture du soir, et que pour vous servir elle soit obligée de se hisser sur son escalier volant : « Monsieur, vous dirait-elle, je suis trop lasse aujourd'hui pour quitter ma chaise, allez au magasin d'en face, on vous servira fort bien. »

Et, lorsque vous serez dans la rue, elle bougonnera encore : « Si le monde s'Imagine que mes jambes sont de fer, le monde se trompe, et je vais lui fermer la porte au nez à partir de sept heures. »

V. F.

Têtes dures.

Nous empruntons les lignes suivantes à un ancien procès-verbal de la Société vaudoise de médecine. Elles nous montrent d'une manière évidente qu'il est, dans l'humanité, des races dont les individus ont la tête très dure :

« MM. Joël, du Plessis et Rouge, citent plusieurs cas de corps étrangers ayant séjourné plus ou moins longtemps dans le cerveau, et prouvant le pouvoir de résistance de l'homme après de violentes lésions du crâne ou de l'organe central du système nerveux.

» M. Rouge fait surtout ressortir le fait que certaines races supportent beaucoup mieux ces lésions que d'autres; les Allemands, par exemple, résistent bien mieux que les Français, et, dans nos hôpitaux, il n'est pas un chirurgien qui n'ait été frappé de la supériorité, sous ce rapport, des Suisses allemands, des Bernois surtout, sur nous autres Suisses romands.

» M. du Plessis raconte qu'une dame bernoise a vécu deux ou trois ans avec une balle de pistolet dans le cerveau. La balle était entrée au-dessous de l'œil; son trajet avait été sondé à une profondeur de six pouces, et avait donné issue à la substance cérébrale, dont l'authenticité fut vérifiée par le microscope. Dix-huit mois après, cette dame dirigeait un café à Genève. »

On peut conclure de ces observations que quand ces gens là gardent une idée dans la tête, ils l'y gardent bien.

Un plat de pommes de terre.

Le soir, veille de la bataille d'Ulm, Napoléon Ier, accompagné du maréchal Berthier, se promenait à travers le camp, s'amusant à écouter les conversations des soldats. Bientôt il remarqua, au milieu d'un groupe, un grenadier irlandais occupé à faire cuire des pommes de terre sur un feu de cendres rouges.

« Combien ces pommes de terre me feraien plaisir ! » s'écria l'Empereur, et il ajouta, s'adressant au maréchal : « Informez-vous donc auprès de leur propriétaire s'il ne consentirait pas à m'en céder quelques-unes ! »

Berthier, obéissant à cet ordre, alla s'enquérir de celui auquel appartenait ces pommes de terre. Un Irlandais de haute taille s'avança :

— Elles sont à moi ! s'écria-t-il.

— Voudriez-vous bien m'en céder quelques-unes ?

— Je n'en possède que cinq, répondit le grenadier, et ce nombre est à peine suffisant pour calmer mon appétit !

— Je vous offre deux louis en échange de deux de vos pommes de terre.

— Je n'ai que faire de votre or: bien probablement demain je serai tué et je ne veux pas que l'ennemi me trouve le ventre vide !

Berthier revint auprès de l'Empereur transmettre le mauvais succès de sa démarche.

— Voyons si j'aurais meilleure chance que vous, dit Napoléon, et, s'avançant à son tour, il renouvela sa demande.

— Non, s'écria avec rudesse le militariste, je ne puis vous satisfaire, car je n'ai pas de quoi contenir ma propre faim.

— Je vous laisse libre de fixer la somme qu'il vous plaira, reprit l'Empereur. Je suis à jeun depuis ce matin et ces pommes de terre ont une mine bien tentante !

— Ne vous ai-je pas déjà appris que je n'en possède point assez pour moi-même, répéta l'Irlandais d'un ton bourru; d'ailleurs, croyez-vous que, malgré votre déguisement, je ne vous aie pas reconnu ?

— Qui suis-je donc ?

— Bah ! vous êtes celui que tous nous appelons le Petit-Caporal; n'est-il pas vrai que je ne me trompe pas ?

— Eh bien, puisque tu m'as reconnu, ne refuse pas de me vendre de tes pommes de terre !

— Non, s'écria avec obstination le grenadier. Mais, écoutez: si à votre retour vous me permettez de venir dîner avec vous aux Tuilleries, alors je consens à ce que vous partagiez mon repas de ce soir !

— Accepté ! dit l'Empereur. Parole du Petit-Caporal ou de l'Empereur.

— Parfait, ajouta l'Irlandais. Maintenant nos pommes de terre doivent être cuites. Voici les deux plus grosses pour vous, le reste sera ma part !

L'Empereur s'assit et soupa de fort bon appétit. En rentrant sous sa tente, il dit à Berthier : « Je parie que ce coquin est un bon soldat ! »

Deux mois plus tard, Napoléon résidait aux Tuilleries. Un soir, entouré de ses courtisans, il allait se mettre à table quand on vint l'avertir qu'un grenadier menaçait de force la consigne de la porte, assurant avoir été invité par sa Majesté. « Faites-le entrer ! » commanda l'Empereur.

Le militaire parut, présente les armes et dit, s'adressant à Napoléon :

— Vous souvenez-vous, sire, la veille de la bataille d'Ulm, d'avoir partagé avec moi mon repas de pommes de terre.

— Dieu, je me rappelle très bien, et ainsi tu es venu dîner avec moi. Rustan, prends à la table ce brave garçon !

De nouveau le militaire présente les armes et répliqua :

— Un grenadier du régiment des gardes n'a pas l'habitude de souper avec des laquais. Votre Majesté m'avait promis que j'aurais l'honneur de dîner avec elle; telle a été notre convention et, m'appuyant sur votre parole, je suis venu.

— Vrai ! Vrai ! s'écria l'Empereur en souriant. Dépose tes armes, mon ami, et prends ce siège à côté de moi !

Le repas terminé, le grenadier se reculant en arrière, prit sa carabine et, se tournant vers l'Empereur, présente les armes :

— Un simple grenadier, dit-il, n'a pas le droit de s'asseoir à la table de son souverain.

— Ah ! je te comprends, reprit l'Empereur. Je te nomme chevalier de la légion d'honneur et lieutenant dans ma compagnie des gardes.

— Merci du plus profond de mon cœur ! s'écria le militaire. « Vive l'Empereur ! » ajouta-t-il, puis il s'éloigna. Mac-Mahon était le nom de ce brave grenadier. Tout le monde connaît la glorieuse destinée de son arrière-petit-neveu, le maréchal Mac-Mahon.

(Traduit de l'anglais par H. de Fonseca.)

L'uniforme de l'oncle.

Deux sœurs, deux vieilles filles de Lausanne, frisant la cinquantaine et ne possédant qu'une très modique fortune, poussent l'économie jusqu'à se priver presque du nécessaire; aussi ont-elles loué, pour un prix excessivement bas, une pauvre maisonnette aux environs de la ville, dans un endroit un peu solitaire.

Nos deux inséparables sont sans cesse dans la crainte qu'une circonstance fortuite vienne compromettre leur modeste capital, placé pourtant dans un établissement offrant les plus sérieuses garanties. Elles tremblent pour le capital; elles tremblent même pour les intérêts.

Ce souci n'est pas seul à les tourmenter; la frayeuse inouïe qu'elles ont des voleurs trouble sans cesse leur sommeil. Elles se reprochent amèrement, disent-elles, d'être restées célibataires, comprenant fort bien que la présence d'un mari à la maison éloigne, plus facilement qu'une femme, les importuns et les gens suspects. Ce reproche ne se justifie guère, car l'occasion de se marier ne s'est point présentée, hélas ! personne ne leur a jamais fait un brin de cour.

Mais il faut avouer que ces pauvres créatures, jeunes ou vieilles, ont toujours été richement laides et délaissées. Elles n'ont point connu la douceur de voir un amoureux soupirer auprès d'elles, et jamais la moindre mandoline n'a été grattée autour de leur demeure.

Bref, pour se faire une consolante illusion, en même temps que pour éloigner les voleurs, elles ont pris l'habitude d'étailler, chaque jour, au bord de la fenêtre, et sous prétexte de l'aérer, l'habit militaire d'un oncle mort depuis nombre d'années, habit aux grosses épaulettes rouges et aux longues basques ornées de grenades. Comme bien on pense, ces braves demoiselles ne sont guère au courant des transformations apportées depuis longtemps déjà dans l'habillement de nos soldats.

Et par surcroit de précaution contre ceux qui tenteraient de violer ce sanctuaire, on peut voir à travers les vitres de la porte d'entrée un vieux chapeau haute forme et un képi énorme, suspendus aux crochets du corridor.

Ces coiffures grotesques, ainsi que l'habit militaire dont nous venons de parler, constituent l'unique sauvegarde de nos deux vieilles filles.

Chaque jour et surtout chaque dimanche, nombre de promeneurs s'arrêtent, étrangement intrigués, à la vue des épaulettes rouges de l'ancien grenadier, et bien rares sont ceux qui ont pu éclaircir ce mystère.

L'article que la *Gazette de Lausanne* a publié la semaine dernière sur le projet de loi du Conseil d'Etat, concernant le régime des aliénés, nous a rappelé une curieuse anecdote. — Le fait s'est passé en France.

M. X... allait mettre au jour un ouvrage de sa composition. Cet ouvrage avait pour titre: *Du traitement des aliénés*, et se terminait par une longue citation du docteur Pinel. En lisant les épreuves, l'auteur, remarquant que la citation manquait de guillemets, écrivit au-dessous de celle-ci: *Il faudrait, je crois, guillermet tous les alinéas*. Puis il renvoya les épreuves chez l'imprimeur, avec ordre de tirer.

A quelque temps de là, M. X... parcourait